

SÉANCE DU 27 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six,

Et le vingt-sept août, à 18 heures 00,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PLANCHE, Maire.

Présents : Mesdames DELPY, EMENGAR, GABELLIC, TOCAVEN.

Messieurs ARNAUDET, BACHELARD, BOUYSSONNIE, LACHAIZE, PECHMEZAC, PLANCHE.

Monsieur Bernard BACHELARD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2026 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire débute la séance en ayant une pensée pour Madame Marlène RODRIGUEZ, partie trop tôt.

Election d'un adjoint au Maire :

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

Comme le permet le CGCT, Monsieur le Maire propose que le rang des adjoints soit remonté dans l'ordre du tableau, le 2^{ème} Adjoint passe 1^{er} adjoint et la 3^{ème} Adjointe passe au rang 2.

Il propose la candidature de Monsieur LACHAIZE en tant que 3^{ème} Adjoint.

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

Désignation d'un délégué titulaire au SICTOM, à la Commission interne de la CCPF : « Environnement, Bascule, Chenil, Rivière GEMAPI » et du délégué suppléant à la Commission interne de la CCPF : « Finances, Logements, Personnel » :

Le Conseil Municipal désigne les nouveaux délégués ou représentants de la Commune au sein des Commissions Internes de la CCPF afin de remplacer Madame RODRIGUEZ.

Désignation du délégué au SICTOM :

Délégué titulaire : Madame TOCAVEN

Délégué suppléant : Monsieur LACHAIZE.

Commission Environnement, Bascule, Chenil, Rivière GEMAPI de la CCPF :

Titulaire : Monsieur BACHELARD

Commission Finances, Logements, Personnel de la CCPF :

Suppléant : Monsieur LACHAIZE

Désignation de référents forêts/bois :

Monsieur le Maire explique que la CCPF a demandé aux Communes de désigner un référent forêts/bois et son suppléant, pour que les forestiers aient un interlocuteur au sein de chaque commune pour organiser leurs actions, la remise en état du domaine public et les itinéraires à emprunter lors de leurs travaux forestiers.

Monsieur le Maire donne lecture des missions du référent au niveau communal.

Titulaire : Monsieur LACHAIZE

Suppléant : Monsieur BOUYSSONNIE

Monsieur BACHELARD demande si lorsqu'il y a des coupes de bois ou du débardage, les entreprises forestières sont tenues de le déclarer en Mairie.

Monsieur LACHAIZE explique qu'à partir de 4 hectares de coupe de bois, les entreprises doivent le déclarer.

Monsieur le Maire précise que ce sont les forestiers qui sont demandeurs d'avoir un interlocuteur communal car très souvent ces travaux engendrent des problèmes avec les collectivités (dégradation des voies). Même s'ils ont l'obligation normalement de remettre en état le domaine public.

Solidarité en faveur des communes sinistrées :

Monsieur le Maire propose, sous couvert de l'Association des Maires de France (AMF), d'octroyer une subvention pour les opérations d'urgence en faveur des Communes touchées par les mégafeux de cet été.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et délibère pour allouer une subvention de 500 €.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée pour ce geste de solidarité.

DÉLIBÉRATION

N° 2026/22 – Election d'un nouvel adjoint au maire par suite d'un décès.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2026/08 du 20 mars 2026 portant détermination du nombre de postes d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal du 20 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu les arrêtés municipaux n°2026/10 ; 2026/11 ; 2026/12 du 20 mars 2026 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire, ou que le nouvel adjoint occupera le dernier rang d'adjoint, soit 3^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le rang du 3^{ème} adjoint

Article 2 : Procède à l'élection du 3ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Monsieur LACHAIZE Jean-Pierre

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

A obtenu :

–Monsieur LACHAIZE Jean-Pierre 9 voix (*neuf voix*)

Monsieur LACHAIZE Jean-Pierre, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

N° 2026/23 – Désignation de référents forêts/bois.

Compte tenu de l'importance de la forêt en tant qu'objet environnemental, social et économique sur le territoire Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un référent forêt pour la Commune.

Il dit que les élus qui seront désignés comme "réfèrent forêt-bois" sont des personnes intéressées à la forêt et aux sujets qui peuvent en découler tels que les enjeux en lien avec les compétences locales (voirie, feux de forêt, habitat), le développement économique et social, la biodiversité et les écosystèmes, l'implication citoyenne et démocratie participative, la résilience et anticipation des crises.

Il dit que ce référent sera l'interlocuteur privilégié de la commune en la matière auprès des partenaires institutionnels.

Il sera également amené à dialoguer avec les acteurs économiques en cas de réalisation de coupes et travaux forestiers, de stockage sur le domaine communal ou de circulation soumise à autorisation sur la voirie communale et/ou intercommunale.

Ils centralisent les initiatives liées à la forêt et aux compétences communales qui y sont liées les coordonnent ce qui permet d'éviter les chevauchements entre services ou commissions, et peuvent être amenés à faire le lien avec les services de la communauté de communes quand cela s'avère nécessaire.

Enfin, ils informent le Maire et le Conseil municipal des évolutions légales, des adaptations utiles ou nécessaires dans les pratiques locales et des perspectives d'optimisation financière et patrimoniale pour sa collectivité.

Considérant les éléments exposés par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Jean-Pierre LACHAIZE en tant que référent titulaire forêt-bois pour la commune et Monsieur Franck BOUYSSONNIE en tant que référent suppléant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

DÉSIGNE Monsieur Jean-Pierre LACHAIZE comme référent titulaire forêt-bois et Monsieur Franck BOUYSSONNIE comme référent suppléant forêt/bois pour la commune de Simeyrols ;

AUTORISE la communication des contacts des référents auprès des partenaires institutionnels et des acteurs économiques de la filière bois-forêt ;

DIT que les référents forêt-bois pourront participer aux sessions de formation et de sensibilisation qui seront organisés sur le territoire de la communauté de communes, du Pays Périgord Noir et par la Préfecture de la Dordogne en la matière ;

DIT que les référents seront le contact auprès duquel pourront se référer les acteurs économiques effectuant des travaux forestiers, stockage, circulations sur la commune.

N° 2026/24 – Attribution d’une subvention pour les sinistrés des incendies 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d’une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l’évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l’Association des maires de France et des présidents d’intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d’Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d’urgence en cours ou en préparation, ainsi qu’à la longue phase d’accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d’une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Simeyrols tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Simeyrols contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d’un montant de 500 € (cinq cents Euros) à l’Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.
- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l’Assemblée d’approuver ce soutien financier, d’habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l’exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Messieurs le Maire et LACHAIZE présentent le devis de la campagne travaux de voirie 2026 qui s’élève à 11 931 € TTC.

Monsieur LACHAIZE ajoute qu’il y aura quelques travaux supplémentaires sur les entrées de chemins privés, sur quelques mètres, pour que les bordures de voiries ne cassent pas.

Pour la réfection du Chemin des Bruyères, en pierre concassée, Monsieur le Maire propose 2 devis. Le Conseil Municipal retient le devis le moins disant.

✓ Monsieur le Maire repropose le projet de bâtiment de stockage à côté de la Salle des Fêtes, abandonné au profit des travaux de rénovation énergétique du logement communal. L’Assemblée approuve ce projet et demande que les 1ères études qualitatives et quantitatives soient lancées.

✓ Monsieur le Maire rappelle la visite communale de Monsieur le Sous-Préfet, le 10 septembre prochain et réitère l’invitation, selon les disponibilités des élus.

✓ Monsieur PECHMEZAC rappelle la réunion préparatoire des bénévoles de Simeyrols pour la Ronde des Villages 2026, le 18 septembre à 18h.

✓ Monsieur PECHMEZAC souhaite dès cette réunion, aborder la réalisation de la gazette 2026. Il propose de remplacer Madame RODRIGUEZ qui gère la mise en page du bulletin annuel. Il s’appuiera sur le nouveau logiciel Affinity, qui remplace Publisher. Il demande si l’impression et le reliage se feront toujours en Mairie. Madame

TOCAVEN répond que chaque année elle faisait l'assemblage de la gazette, donc quand Monsieur PECHMEZAC aura transmis la forme définitive de 2026, la gazette sera imprimée et reliée en Mairie.

Monsieur PECHMEZAC propose que lors de la réunion d'octobre, chaque conseiller puisse réfléchir au thème qu'il souhaite traiter cette année et précise à peu près la longueur de l'article

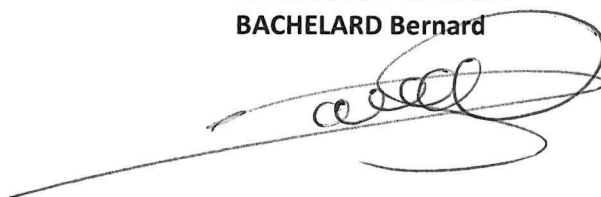
Madame GABELLIC demande si chacun choisit l'article qu'il veut produire ou si le thème est imposé. Monsieur PECHMEZAC répond qu'en effet chaque conseiller a son thème de prédilection (par exemple Madame DELPY et Monsieur BACHELARD : la santé et le bien-être ; Madame TOCAVEN : la musique) mais qu'évidemment la porte est ouverte à toutes les propositions et que les nouveaux sujets sont les bienvenus.

La séance est levée à 19 heures 10.

Le Maire
PLANCHE Jean-Pierre

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP' followed by a stylized 'Planché'.

Le Secrétaire de séance
BACHELARD Bernard

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bachelard' with a large, sweeping flourish.